

VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations *Interre-Acción* et *Autour de l'eau Val-de-Marne*

EXPOSE DES MOTIFS

« La citoyenneté internationale sur le territoire » est inscrite dans la politique municipale comme un pilier du secteur international. En effet, en parallèle des actions de coopération décentralisée menées par la ville, il semble important d'appuyer les actions citoyennes pour faire vivre les valeurs de solidarité internationale auprès des Ivryens. Pour développer cette citoyenneté, il a été décidé d'apporter un appui aux associations ivryennes de solidarité internationale dans le montage de leurs projets et d'instruire leurs demandes de financement. Au-delà des actions sur le terrain à l'étranger, c'est surtout ici, dans les actions de restitution et de sensibilisation, que les projets de ces dernières profitent à la population ivryenne.

Deux associations ont ainsi sollicité la ville récemment :

- *Interre-Acción* pour le projet « En route vers le forum », voyage itinérant au départ d'Ivry-sur-Seine à destination de Dakar au Sénégal où aura lieu le 10^{ème} Forum social mondial fin janvier 2011. L'objectif de ce projet est de sensibiliser aux enjeux de la mondialisation, valoriser l'expression des populations locales et les projets innovants oeuvrant à la construction d'un « autre monde ». Ce projet lancé symboliquement le 29 mai 2010 à Ivry lors de l'Alterparade s'achèvera après le FSM¹ de Dakar. En partenariat avec le Forum social ivryen, il prévoit des actions de sensibilisation et de restitution auprès des Ivryens (expositions photos, reportages, manifestations culturelles, ...). Une vidéo-conférence en direct de Dakar sera notamment organisée le jeudi 18 novembre 2010 dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale.

- *Autour de l'eau Val-de-Marne* pour le projet « Madiba Oboa l'eau au village » vise l'accès à l'eau, via la construction de bornes fontaines dans un quartier de la ville de Kribi au Cameroun. Le projet vise également à valoriser l'eau comme un droit humain et un bien vital. L'association a eu l'occasion de présenter son projet lors du Festival de l'Oh 2010 et envisage d'autres actions de sensibilisation en direction des Ivryens en 2011 sur ce sujet crucial.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association *Interre-Acción* et de 340 € à l'association *Autour de l'eau Val-de-Marne*. Les subventions proposées seront affectées aux actions d'information et de sensibilisation menées auprès de la population ivryenne par les associations susvisées.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

¹ FSM : Forum social mondial

VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations *Interre-Acción* et *Autour de l'eau Val-de-Marne*

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que les associations ivryennes *Interre-Acción* et *Autour de l'eau Val-de-Marne* ont respectivement pour objet de promouvoir un développement durable et un commerce équitable entre les peuples et de valoriser l'eau comme un droit humain et un bien vital, tout en sensibilisant les populations locales à ces problèmes,

considérant que les objectifs de ces associations, très actives sur le territoire communal, correspondent bien à la politique municipale en matière de citoyenneté internationale,

considérant que les associations *Interre-Acción* et *Autour de l'eau Val-de-Marne* ont sollicité la ville pour le financement d'actions de sensibilisation en direction de la population ivryenne dans le cadre de leurs projets respectifs « En route vers le forum » et « Madiba Oboa l'eau au village »,

considérant que la ville souhaite apporter son soutien à ces deux initiatives d'intérêt local par le versement d'une subvention à chacune des associations susvisées,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 38 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 300 € à l'association *Interre-Acción* et de 340 € à l'association *Autour de l'eau Val-de-Marne*.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010